

**LES MISSIONS DU CONSEILLER À LA SÉCURITÉ  
POUR LE TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES**  
**Session de formation en visioconférence**

**1. OBJECTIFS DU STAGE**

Être capable de mettre en place les outils nécessaires à la mission du conseiller à la sécurité pour le transport de marchandises dangereuses au sein de son entreprise.

**2. PUBLIC CONCERNE**

Personne désignée par leur entreprise pour tenir en interne le rôle de conseiller à la sécurité pour le transport de marchandises dangereuses.

**3. PREREQUIS**

Être titulaire du diplôme de CSTMD en cours de validité, ou à défaut être en attente du résultat à l'examen de CSTMD.

**4. CONTENU DE LA FORMATION**

Confère Annexe I - Plan masse

**5. MOYENS PEDAGOGIQUES**

Un livret de formation est distribué en avance à chaque stagiaire.  
Le formateur a recours pour animer la session à l'application TEAMS.

**6. MOYENS D'EVALUATION MIS EN ŒUVRE ET SUIVI**

Test d'évaluation des acquis.  
Feuille de présence.  
Enquête de satisfaction de la formation.

**7. ENCADREMENT D'UNE ACTION DE FORMATION**

Formateurs qualifiés.  
Form-Edit est un organisme de formation :  
Enregistré sous le numéro 11 75 28927 75. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

**8. DUREE DE LA FORMATION**

La formation a une durée de 1 jour soit 7 heures.



# ANNEXE 1 – PLAN MASSE

## CS3

MATIN	APRES-MIDI
<p><b>Accueil / formalités</b></p> <p><b>RAPPEL DU CONTENU DE LA REGLEMENTATION ET DES MISSIONS DU CONSEILLER A LA SECURITE</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Règlement européen et Arrêté français de transposition</li><li>• Les missions du conseiller à la sécurité</li></ul> <p><b>CADRER LA MISSION DU CONSEILLER SECURITE</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Identifier les flux de marchandises dangereuses et les conditionnements associés</li><li>• Le rôle de l'expéditeur</li><li>• Les flux de marchandises dangereuses en aérien et maritime</li></ul> <p><b>LES SEUILS DE DECLARATION DU CONSEILLER A LA SECURITE ET LA TELEDECLARATION</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Les seuils de déclarations et les spécialisations du diplôme de conseiller à la sécurité</li><li>• La télédéclaration du CSTMD : Côté CSTMD</li><li>• La télédéclaration du CSTMD : Côté ENTREPRISE</li></ul>	<p><b>LE RAPPORT ANNUEL</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Contenu obligatoire</li><li>• Contenu facultatif</li><li>• Présentation</li></ul> <p><b>ORGANISATION ET MISE EN ŒUVRE DES VISITES TERRAINS</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Organisation des visites</li><li>• Les documents à préparer avant et après la visite</li><li>• Le rapport de visite</li></ul> <p><b>LES RAPPORTS D'ACCIDENTS ET DECLARATION D'EVENEMENTS</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Obligation réglementaire</li><li>• Rapports d'accidents et déclaration d'évènements</li></ul>

